



République Française — Liberté – Égalité – Fraternité  
Département de la Seine – Saint – Denis

# STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016-2020

31/08/2016

Plans d'actions du CLSPD

## Sommaire

<b>I. LES ROLES ET PREROGATIVES DES MEMBRES DE DROIT</b> .....	<b>3</b>
1. LE MAIRE .....	3
2. LE PREFET .....	3
3. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE .....	3
4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL .....	4
<b>II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC</b> .....	<b>5</b>
1. LES ATTEINTES AUX BIENS, PRINCIPAUX FAITS DE DELINQUANCE SUR LA VILLE.....	6
2. LES ACTES DE DELINQUANCE AYANT UN IMPACT FORT SUR LE RESENTI DES HABITANTS.....	7
3. LES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES.....	8
<b>III. PREVENTION PRIMAIRE SUR LA VILLE : EDUCATIF, SOCIAL, EMPLOI, SANTE, SPORT, SECURITE ROUTIERE, SOUTIEN A LA PARENTALITE, SOUTIEN PSYCHIATRIQUE, POLICE</b> .....	<b>12</b>
<b>IV. PREVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE DEPLOYEES OU A DEPLOYER</b> .....	<b>19</b>
1. GROUPES DE TRAVAIL : PRIORITES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS .....	19
2. <b>AXE 1 - RENFORCER LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE MINEURS/JEUNES MAJEURS, SOUTIEN A LA PARENTALITE</b> .....	<b>20</b>
A. FICHE ACTION N°1 – MOBILISATION DES JEUNES FRAGILISES - PROGRAMME DYNAMIQUE D'INSERTION .....	20
B. FICHE ACTION N°2 – FACE A L'ERRANCE DES JEUNES .....	21
C. FICHE ACTION N°3 – ACCUEIL DE JEUNES POUR DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL.....	23
D. FICHE ACTION N°4 - CREER UN GROUPE DE SUIVI MINEURS/ JEUNES MAJEURS .....	24
E. FICHE ACTION N°5 – CONDUITES A RISQUE : (CONDUITES ADDICTIVES (SANTE) – TRAFICS, VIOLENCES – ROUTES) <b>25</b>	
3. <b>AXE 2 - MAITRISER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE</b> .....	<b>27</b>
F. FICHE ACTION N°6 – POLICE MUNICIPALE : RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS SUR LA PREVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE.....	27
G. FICHE ACTION N°7 - CREER UN GROUPE DE TRAVAIL BAILLEURS - VILLE SUR LA SECURITE (LIEN GESTION URBAINE SOCIALE DE PROXIMITE).....	28
4. <b>AXE 3 - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, AIDER LES VICTIMES</b> .....	<b>30</b>
H. FICHE ACTION N°8 – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET FAITES AUX FEMMES.....	30
I. FICHE ACTION N°9 – RENFORCER L'ACCES AUX DROITS .....	32
J. FICHE ACTION N°10 - GROUPE DE TRAVAIL – TRAVAILLEUR SOCIAL AU COMMISSARIAT ? .....	33
5. <b>AXE 4 - PREVENIR LA RADICALISATION</b> .....	<b>34</b>
K. FICHE ACTION N°11 – GROUPE DE TRAVAIL PREVENTION DE LA RADICALISATION .....	34
<b>V. EVALUATION</b> .....	<b>35</b>
<b>VI. SIGNATURE</b> .....	<b>35</b>
<b>VII. ANNEXE 1 : SCHEMA DE GOUVERNANCE LOCALE</b> .....	<b>36</b>
<b>VIII. ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES SERVICES DE L'ETAT INTERVENANT SUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b> .....	<b>37</b>

## Préambule

La politique séquano-dionysienne de prévention de la délinquance s'appuie sur les trois grands programmes d'actions nationaux.

- le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Au regard du poids démographique de la jeunesse<sup>1</sup> sur le département et des difficultés rencontrées par une partie de cette jeunesse<sup>2</sup>, la priorité en matière de prévention est d'éviter le basculement (prévention secondaire) et l'enracinement (prévention tertiaire) dans la délinquance des jeunes, principalement ceux âgés de 12 à 25 ans. Pour les plus jeunes et/ou les moins inscrits dans un parcours de délinquance, il peut s'agir d'actions de sensibilisation au civisme, à la citoyenneté, aux valeurs de la République, au soutien à la parentalité, de la mise en place de parcours d'insertion ou encore d'un travail sur la prévention des addictions. Pour les jeunes déjà repérés comme fortement perturbateurs, le recours à des chantiers éducatifs, par le biais des services de prévention spécialisée, est souvent une réponse adaptée qui leur permet de se raccrocher positivement à la société. Enfin, pour les jeunes suivis dans le cadre de la récidive, il convient de favoriser la mise en place, en lien avec les services compétents du ministère de la Justice<sup>3</sup> de postes de Travail d'Intérêt Général, de mesures de réparation ou de parcours d'insertion, notamment dans le cadre d'aménagement de peine.

- un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Il convient pour ce programme, de s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants pour lesquels la Seine-Saint-Denis est souvent dans l'expérimentation au regard des difficultés rencontrées dans ce domaine sur le département notamment pour ce qui concernent les violences à l'encontre des femmes : le dispositif national des intervenants sociaux en commissariat, les Point d'Accès aux Droits, les Maisons de Justice et du Droit, le téléphone très grand danger (expérimentation confirmée par un développement national), le dispositif de « bons de taxis », le dispositif « Un Toit pour elle ».

- Un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Celui-ci privilégie une approche globale qui renvoie à la construction d'un schéma local de tranquillité publique. Il vise à renforcer l'accompagnement individuel des publics cibles pour les programmes d'action retenus. La présence humaine dans l'espace public peut prendre la forme de participation citoyenne des habitants (marches exploratoires de femmes par exemple).

Une nouvelle priorité s'est imposée à l'État Français en 2015 avec les attentats terroristes que le pays a connu en début, puis, en fin d'année. Le gouvernement a arrêté un plan de lutte contre les filières jihadistes et la radicalisation violente, dès le mois d'avril 2014. Ce plan, qui a permis la mise en place d'une plateforme téléphonique nationale (CNAPR) et la création d'une cellule préfectorale dédiée, vient d'être complété par un nouveau plan en mai 2016 qui renforce les dispositions mises en place et vise notamment la densification des dispositifs de prévention. Sur les 80 mesures préconisées, l'une d'entre elles (48) concerne plus précisément le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre du CLSPD à travers la possible mise en place d'un volet prévention de la radicalisation au sein de ce dernier.

---

<sup>1</sup> 43,4 % de 0/29 ans - chiffre INSEE 2014

<sup>2</sup> Au niveau départemental, un tiers de la population dionysienne a moins de 25 ans, le nombre de jeunes sans diplôme à l'issue de leurs études est de 27 %, 1/4 des 15/24 ans est au chômage (15 % en IDF). Au niveau national, plus de 40 % des condamnés ont moins de 25 ans alors que les mineurs et jeunes majeurs (18/21) ne représentent que 23 % de la population. Plus d'1/3 des condamnés majeurs ont entre 18 et 24 ans (12 % de la population), 7,4 % de mineurs condamnés (17 % de la population).

<sup>3</sup> Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Maisons d'arrêt de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne (plus du tiers des détenus ou prévenus de Fleury-Mérogis sont des Séquano-Dionysiens)]

## I. LES ROLES ET PREROGATIVES DES MEMBRES DE DROIT

### 1. LE MAIRE

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance **renforce le rôle du Maire comme acteur essentiel** de la politique de prévention de la délinquance. Celui-ci concourt non seulement à l'exercice des « missions de sécurité publique » mais aussi à celles de « prévention de la délinquance ». Ces dispositions n'entraînent pas de transferts de compétences, mais renforcent les moyens d'une meilleure coordination entre le Maire, l'Etat et d'autres collectivités locales. La loi rend obligatoire la mise en place d'un CLSPD pour les villes de plus de 10 000 habitants.

Le Maire anime sur le territoire de la commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre (Code général des collectivités territoriales, article L 221 1-4). En cela, il préside le CLSPD. Le Préfet et le Procureur co-président le contrat. Le conseil constitue l'instance de réflexion et d'élaboration des stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, au service de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, dans le respect des prérogatives de chacun. Des outils tels que la transaction et le rappel à l'ordre peuvent également être mobilisés, en lien avec la justice.

### 2. LE PREFET

Le Préfet veille à l'application de la politique de prévention de la délinquance et dispose du budget nécessaire pour faire appliquer les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance. A l'instar des orientations nationales en matière de prévention de la délinquance pour la période 2013/2017<sup>4</sup>, la préfecture de Seine-Saint-Denis, à travers son plan départemental de prévention de la délinquance, conforte l'idée que la prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui se situe au confluent de différents champs : l'éducatif, le social, l'insertion professionnelle, la justice et la sécurité, une politique qui nécessite donc un fort partenariat.

Les interlocuteurs de l'État sont le cabinet du Préfet pour le suivi des cas de radicalisation et de sécurité, le Sous-Préfet pour l'aspect représentatif de l'arrondissement, le chargé de mission dédié pour les aspects préventifs (délinquance et radicalisation) auprès de la Préfète déléguée à l'égalité des chances, le délégué du préfet, et la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité.

### 3. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le Procureur de la République anime et coordonne dans le ressort du Tribunal de Grande Instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'Etat (Code de Procédure Pénale, article 39-1).

« La Procureure de la République<sup>5</sup> de Bobigny a décidé de concentrer l'action pénale sur les phénomènes les plus graves et les plus significatifs et a fixé à son parquet trois priorités :

- les violences sous toutes leurs formes : dès lors que leurs auteurs sont identifiés, ils doivent être systématiquement déférés. Une attention particulière doit être apportée aux violences contre les plus faibles (personnes âgées, femmes victimes et mineurs) et contre les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public ;

<sup>4</sup> <http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/Strategie-nationale>

<sup>5</sup> Source : Procureure de la République, avril 2016

- les trafics, parce qu'ils pourrissent la vie des quartiers et sont également à l'origine de violences graves. La Procureure de la République souhaite investir plus encore son parquet dans la définition d'objectifs à partager avec les services enquêteurs spécialisés.

- la délinquance économique et financière, en particulier sous son aspect « économie souterraine », parce qu'elle est le miroir des trafics et qu'elle instaure une concurrence violente et insupportable pour les honnêtes gens.

La Procureure de la République est particulièrement attentive à la question des mineurs auteurs d'infractions. Les mineurs auteurs de violences, ou de faits commis avec violences ou impliqués dans des trafics, doivent être immédiatement confrontés à la Justice.

La mobilisation du Parquet sur ces objectifs est totale et vise également la prévention. La Procureure de la République est favorable au développement, au sein des CLSPD, de groupes restreint traitant des mineurs en risque de passage à l'acte ou primo-délinquants. »

#### 4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental concourt aux actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'exercice de ses compétences d'action sociale (Code Général des Collectivités Territoriales, article 3214-1). Il dispose pour cela d'outils détaillés en pages 13, 14)

## II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### Méthodologie retenue pour l'élaboration du diagnostic

La ville a fait le choix de mobiliser les ressources internes et externes pour construire le diagnostic et la stratégie. Grâce aux 40 rencontres avec les partenaires et aux remontées d'informations, un diagnostic exhaustif a pu être dressé. Les données quantitatives et qualitatives ont été analysées, toutes les actions déjà mises en œuvre ont été recensées. Ce diagnostic, dont une synthèse est proposée dans les pages qui suivent, a fait émerger des pistes d'amélioration et des demandes précises des partenaires pour déployer de nouvelles actions (cf fiches-actions pages 21 à 35).

### Portrait socio-économique

- 25 881 habitants
- Revenu médian de 1 383€ en 2012
- 10 872 résidences principales avec 45,64% de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>6</sup>
- 59% des habitants sont locataires
- Taux de pauvreté en 2012 : 26,6%
- En 2012, la ville de Romainville était composée de 18,3% d'adolescent-e-s et jeunes adultes (15-29 ans). Bien que légèrement inférieure à la moyenne départementale (20,9%), la population du territoire est relativement jeune puisque 39,8% de la population a moins de 30 ans.
- Scolarisation des élèves résidant à Romainville :
  - 2799 élèves en primaire (1606 en élémentaires et 1193 en maternelle) résident à Romainville et sont scolarisés à Romainville
  - 1034 collégiens résident à Romainville et sont scolarisés à Romainville
  - 931 lycéens résident à Romainville et sont pour la plupart scolarisés à Noisy-le-Sec, Les Lilas, Montreuil.
- Ecoles en Réseau d'éducation prioritaire : Collèges Courbet et Houël, Ecoles maternelles : Véronique et Florestan et Cachin, Ecoles élémentaires : Langevin et Cachin
- 1795 bénéficiaires RSA<sup>7</sup> : 1 292 RSA socle, 324 RSA activité et 179 RSA socle et activité.
- Taux de chômage : 19,6% (SSD : 18,2%) pour un taux rapporté pour les jeunes de 15 à 24 ans à 36% (33% en SSD) pour les femmes et 32,1% (34,8% en SSD) pour les hommes.

<sup>6</sup> Source : Préfet de Seine-Saint-Denis, 23 février 2016

<sup>7</sup> Données CAF du 30 sept 2015

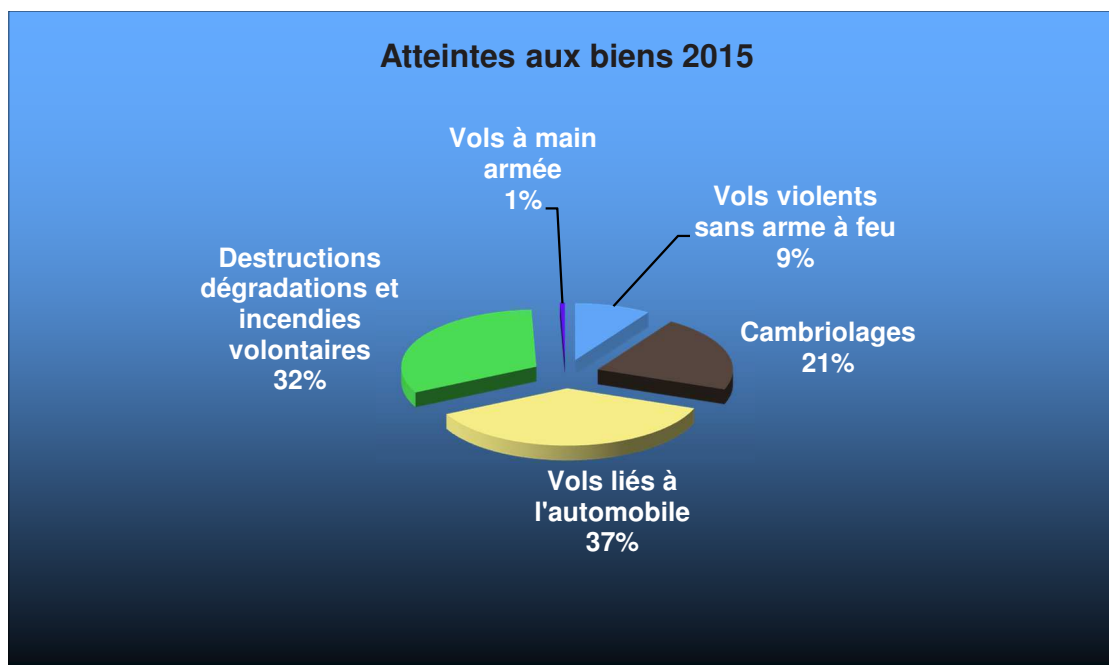
Par quartiers prioritaires politique de la ville<sup>8</sup>

	Youri Gagarine	Marcel Cachin	Brel / Bas-Pays	Trois Communes
Revenu fiscal médian par UC	10 358€	11 922€	10 030 €	
Taux de chômage	14%	30%	31%	26%
Part des personnes peu ou pas diplômées	67%	81%	68%	67%
Familles monoparentales	20%	41%	26%	30%

Analyse statistique de la délinquance

Les ruptures statistiques ne permettent pas d'établir une analyse comparative sur une durée pertinente. Cependant, les chiffres transmis par la direction territoriale de la sécurité de proximité ont permis de dégager des tendances, représentées ci-dessous à l'aide des graphiques ci-dessous. Ces graphiques seront régulièrement mis à jour et présentés lors des bilans du CLSPD.

1. LES ATTEINTES AUX BIENS, PRINCIPAUX FAITS DE DELINQUANCE SUR LA VILLE



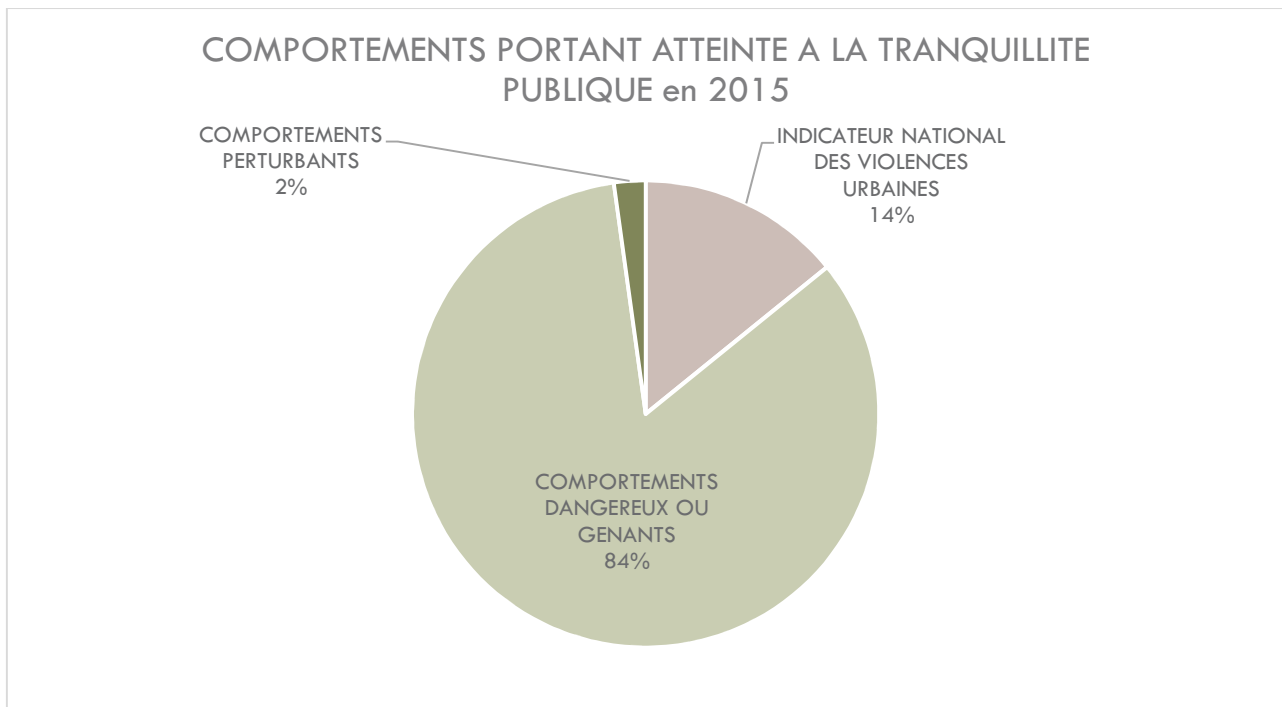
<sup>8</sup> Données à partir du contrat de ville Est Ensemble, 2015

La délinquance « atteintes aux biens » se concentre autour de deux principales infractions : les vols de véhicules ou dans les véhicules ainsi que les destructions, dégradations et incendies volontaires qui représentent, à eux seuls près d'1/3 des atteintes aux biens.

Les cambriolages représentent 21% des atteintes aux biens et constituent le 3<sup>ème</sup> agrégat de délinquance concernant les atteintes aux biens. Selon les remontées d'informations en vue de la construction de ce diagnostic, ils concernent tant les appartements collectifs que les zones pavillonnaires.

Les vols violents sans arme à feu parmi dans les 4 premiers faits de délinquance sur la ville, information à corréliser avec le fait que les vols accompagnés de violence physique et/ou psychologique évoluent sur le territoire national<sup>9</sup>.

## 2. LES ACTES DE DELINQUANCE AYANT UN IMPACT FORT SUR LE RESSENTI DES HABITANTS



### Définitions :

- Les comportements dangereux ou gênants = coups de feu, injures – menaces, rixes sur voies/lieux publics, différends et troubles de voisinage, tapages diurnes et nocturnes, perturbateurs.
- Les indicateurs nationaux des violences urbaines = dégradations de mobilier urbain, les rodéos automobiles.
- Les comportements perturbants = vente à la sauvette, ivresses publiques et manifestes.

Les habitants déposent plainte dès lors que les faits sont vécus de manière répétée. Cependant, ils sollicitent très fortement la police nationale et la police municipale sur ces faits. Ces actes de délinquance, qui constituent des atteintes à la tranquillité publique, ont un impact fort sur le ressenti des habitants. Sur 2015,

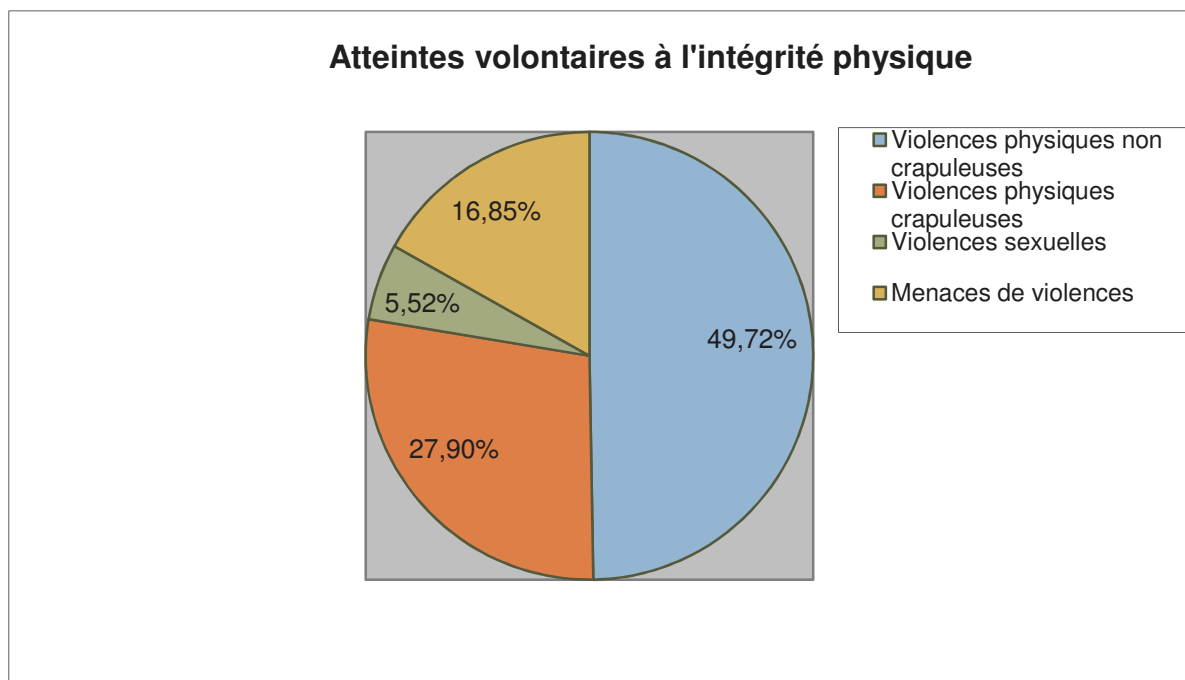
<sup>9</sup> Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales



la police municipale fait état de 35 mains courantes liées à des nuisances et troubles à l'ordre public, 37 rixes sur voies publics, 31 injures/menaces, 25 tapages nocturnes.

La part des faits déclarés en matière de violences urbaines reste malgré tout faible : les rodéos, par exemple, sont identifiés sur trois sites spécifiques et dépendent très fortement des périodes de l'année.

### 3. LES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES



Les violences faites aux personnes représentaient 16,9% en 2015 de l'ensemble des faits constatés. Les atteintes se concentrent sur deux faits constatés : les violences physiques crapuleuses (ayant pour but le vol ou la dépouille) et non crapuleuses. Sur 2015, la police municipale a relevé 36 différends entre époux, 22 violences volontaires, 18 différends familiaux.

## Situation dans les établissements scolaires

Romainville dispose de 14 écoles, 7 écoles maternelles et 7 élémentaires, le lycée polyvalent Liberté et les collèges Courbet et Houel. La ville travaille avec l'ensemble des établissements. La situation est relativement calme au sein des établissements ainsi qu'à leurs abords.

- Réseaux sociaux et zététique : Des phénomènes nouveaux sont à intégrer liés à des conflits entre collégiens ou lycéens qui naissent et prennent de l'ampleur à partir de facebook, snapchat ou periscope. Déconstruire les discours complotistes à travers l'initiation aux média, les semaines de la presse ou encore en apprenant à vérifier ses informations à partir de plusieurs sources Internet, sont des éléments nouveaux à prendre en compte.

- Soutien à la parentalité : la direction, les équipes pédagogiques et éducatives reçoivent les familles et les enfants en entretien. Les sanctions d'exclusions temporaires et définitives sont stables ou en baisse.

- Mobilisation pour les valeurs républicaines : fête de la laïcité, charte, arbre de la laïcité.

- Sécurité routière : des sensibilisations à la sécurité routière sont menées dans divers établissements.

Les collèges mobilisent la plate-forme Agir pour les collégiens temporairement exclus (ACTE), proposé en lien avec le Conseil départemental et souhaiteraient mettre en place la mesure de responsabilisation.

Le partenariat avec la ville est salué, tout comme celui avec des associations locales. Les liens sur le Programme de réussite éducative (PRE) demandent à être renforcés tout comme le lien avec le Centre médico-psychologique (CMP) et l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

### **Point d'alerte : 930 lycéens sont scolarisés hors commune !**

## Situation chez les bailleurs

45,64 % des logements appartiennent au parc social, soit 4 962 logements locatifs sociaux.

Les bailleurs gèrent les logements sociaux du territoire. Les bailleurs les plus importants sont Romainville Habitat (75% du parc), Novigère (Batigère - Fiac), Idf habitat et 3F. Les autres, disposant d'un parc moindre, sont : MFRP, ADOMA, DOMNIS, Trois Vallées, Logirep, Toit et Joie, Vilogia, Opievoy, Sadif, Antin Résidences, le logement urbain pour le commerce et l'industrie, Emmaüs habitat, Sarl Les Frères lumières. Les grands ensembles sont Gagarine, Cachin, De Gaulle, Parat, Oradour, Thorez, Jaures, République, Langevin, Duclos, Amitié, Triolet.

Les problématiques rencontrées par les bailleurs sont : le trafic de stupéfiants, l'occupation des espaces publics et privés, la propreté, les dégradations des parties communes, les conflits d'usage de l'espace public, les troubles de voisinage, les problèmes d'incivilités des locataires.

Les bailleurs agissent en faveur de la prévention de la délinquance à travers l'entretien des espaces communs. la volonté de déployer la vidéo protection. notamment.

### Situation RATP et routes

Peu de faits d'incivilités sont recensés dans les transports et le partenariat avec la PM est très constructif.

Selon le diagnostic, les motos et les rodéos sont à déplorer dans les quartiers prioritaires notamment, sur zone piétonne. Les projets de rénovation urbaine ou projets d'aménagement permettent de lutter contre ces phénomènes.

### Conclusion

Romainville entend renforcer son action en faveur de la sécurité des personnes et des biens. Les politiques publiques menées pour l'emploi, la jeunesse et l'aménagement urbain doivent créer les conditions d'une sécurité durable. Le travail partenarial des acteurs œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance est déjà très ancré dans les habitudes romainvilloises. Dans les domaines de l'éducation, du social, de l'animation, de la jeunesse, de la santé, de l'environnement et du cadre de vie, chaque politique est pensée pour renforcer le lien social et prévenir la délinquance.

La prévention de la délinquance est un axe fort de la politique déployée et la formaliser à travers un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ne fera que renforcer le travail déjà engagé.

Le diagnostic partagé<sup>10</sup> couplé aux recommandations de la stratégie nationale déclinée au plan départemental permet de retenir quatre axes de travail déclinés en fiches-actions :

- Prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Maîtrise de la tranquillité sur l'espace public
- Aide aux victimes - Lutte contre les violences
- Prévention de la radicalisation

Parmi ces quatre axes, le diagnostic a permis de mettre en exergue les nombreuses actions développées par la ville et celles qui méritaient d'être développées.

A Romainville, la prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance est déployée à travers de nombreux dispositifs de prévention primaire<sup>11</sup> (programme de réussite éducative, accompagnement des collégiens temporairement exclus, sécurité routière, social, loisirs, santé, sport, emploi). Nécessairement à soutenir et à accompagner, la prévention primaire est un axe fortement déployé sur Romainville. La ville et les partenaires déploient des actions de droit commun mais aussi des actions innovantes dans ce domaine. Il convient de renforcer les actions de prévention secondaire et tertiaire, à l'intention des jeunes sous mains de justice ou récidivistes.

La tranquillité publique est très fortement développée sur Romainville. Le plan départemental de prévention de la délinquance privilégie une approche globale dans une logique de prévention situationnelle à travers la coordination optimale des moyens techniques et de la présence humaine et le fait de rendre plus difficile

<sup>10</sup> Les 40 rencontres avec les partenaires internes et externes ont permis d'élaborer un diagnostic partagé grâce à la mobilisation des ressources de terrain (recenser toutes les actions déjà mises en œuvre et faire émerger des pistes d'amélioration, faire remonter des demandes précises des partenaires et réfléchir sur des actions à déployer).

<sup>11</sup> - la prévention dite "primaire" : à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, complétée par une approche situationnelle et le développement de la vidéo-protection,

- la prévention dite "secondaire" : des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées, c'est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant,

- la prévention dite "tertiaire", c'est-à-dire de prévention de la récidive.

des actes de délinquance. Romainville a ainsi déployé des actions de prévention situationnelle à travers une police municipale de proximité qui s'appuie sur un dispositif de vidéo-protection. Le partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale à Romainville fonctionne dans de bonnes conditions, tout comme le partenariat avec les principaux bailleurs et la RATP.

La lutte contre les violences femmes aux femmes<sup>12</sup>, troisième programme d'action, est également un sujet de préoccupation majeur sur la ville. C'est ainsi qu'un accompagnement global (médical et juridique), piloté par le centre municipal de santé est proposé aux femmes victimes de violence. Un travail d'orientation est organisé vers des associations spécialisées financées par l'Etat (SOS Victimes 93, CIDFF, SOS Femmes...).

Compte tenu des attentats terroristes de 2015 et de 2016 et de la politique nationale présentée par le chef du Gouvernement en juin 2016, déclinée au niveau départemental, de nouvelles mesures devront être mises en œuvre pour prévenir la radicalisation.

---

<sup>12</sup> 4eme plan de lutte contre les violences faites aux femmes 2014/2016

### III. PREVENTION PRIMAIRE SUR LA VILLE : EDUCATIF, SOCIAL, EMPLOI, SANTE, SPORT, SECURITE ROUTIERE, SOUTIEN A LA PARENTALITE, SOUTIEN PSYCHIATRIQUE, POLICE

La prévention primaire est définie comme étant une prévention à caractère éducatif et social. La collectivité remplit ses missions de droit commun à travers les aides sociales, la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'insertion.

Le Centre communal d'action sociale, en lien avec le service social du Département et les structures municipales, en plus de gérer les dispositifs de droit commun, a déployé un « Réseau d'Évaluation de Situations d'Adultes en Difficulté. ». Le Service insertion du RSA développe des actions de formation, en partenariat avec le club Face à l'exclusion, autour de l'égalité femmes-hommes dans les métiers, considérés comme plus féminins ou plus masculins.

Le Territoire d'action sociale, qui dépend du Conseil départemental, gère les rendez-vous en urgence (protection enfance, violences faites aux femmes, rupture fluide, rupture alimentaire, violences conjugales, souffrances psychologiques, expulsions locatives, rupture d'hébergement, rupture de droit). Les assistantes sociales reçoivent les habitants, après une pré-évaluation. Le TAS travaille en polyvalence et oriente vers d'autres services.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) dépend du Conseil départemental et est située sur la commune du Pré-Saint-Gervais intervient sur 4 communes. Suite aux décisions de justice et en lien avec l'éducative à domicile, les éducateurs de l'ASE viennent en aide auprès des enfants et de leur famille en difficulté. Pour solliciter l'ASE, deux entrées sont possibles :

- les réunions pluri-professionnelles entre partenaires médicosociaux,
- la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.

**Les trois espaces de proximité sur Romainville** sont labellisés centres sociaux avec l'agrément CAF « Accueil collectifs familles » et un volet de soutien à la parentalité : espaces ressources, de rencontres et d'échanges pour tous, vecteurs de liens sociaux. Ils proposent des activités pour les jeunes : loisirs, sport, culture, citoyenneté, prévention. Pépinières de projets collectifs et participatifs, les équipes sont à l'écoute pour construire des actions locales, des animations famille (sorties intergénérationnelles, activités manuelles, rencontres thématiques). Ils sont situés à l'espace Marcel Cachin (Centre-ville), l'espace Nelson Mandela (Trois Communes) et l'espace Jacques Brel (Bas-Pays). Un écrivain public tient des permanences chaque semaine et les cyber bases proposent un accès aux droits et des temps de recherche d'emploi pour les 18-25 ans. Ils sont acteurs du champ éducatif via l'accompagnement scolaire (CP à la troisième) et le dispositif ACTE (collégiens temporairement exclus).

**Les chantiers pédagogiques (3 en 2015)** associent les jeunes à la rénovation des structures municipales et les sensibilisent aux risques encourus en cas de dégradation des biens publics.

**La carte blanche favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs à travers un pass d'une année.** La ville de Romainville propose à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans et à toute personne bénéficiaire de minimas sociaux une carte donnant accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs riche et variée à un tarif de 40 €.

**Soutien aux initiatives citoyennes jeunesse** : accompagnement méthodologique (animateurs, politique de la ville, vie locale). Exemples :

- Association Jeunesse Interculturelle de Romainville et Association de développement et de solidarité romainvilloise : solidarité et accès aux loisirs
- Association « nouveau départ » : réussite scolaire et tutorat,
- Fabulous Crew » et « Flow'up » : projets d'expression artistique avec le service culturel.

**Fonds d'initiatives associatives** (co financement Préfecture)

**Projet éducatif de territoire (PEDT):**

Travail de collaboration avec l'Education Nationale (directeurs et chefs d'établissements), les parents d'élèves, le Trianon, le Conservatoire à rayonnement départemental, la médiathèque Romain-Rolland, l'Orchestre de Paris, plusieurs associations, l'Education nationale, la Caf, le Conseil départemental, la préfecture...

**5 objectifs** : créer pour chaque enfant les conditions propices à l'acquisition des connaissances indispensables délivrées par l'école, créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif des enfants, donner aux jeunes les clés nécessaires pour se positionner demain en citoyens avertis, leur permettre d'acquérir un capital culturel et garantir la continuité éducative.

Le conseil des enfants a été lancé le 17 février 2016.

Parcours culturel et citoyen sur le temps périscolaire : lutter contre les inégalités d'accès à la culture, savoir écouter, lire, voir, dire, comprendre s'inscrivant dans la construction d'un socle de culture générale reprenant tous les grands champs et les grands domaines : musiques, arts plastiques, littérature, cinéma, éducation scientifique, technique, développement durable, citoyenneté, sport, etc.

**Un volet « laïcité et citoyenneté » a été intégré avec 5 axes** : placer la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur du projet éducatif, renforcer la connaissance de notre histoire, promouvoir dès le plus jeune âge la pratique du dialogue et développer les actions d'éducation aux médias et à l'information, soutenir les initiatives pour la promotion de la diversité, renforcer les actions contre les déterminismes sociaux.

Projet éducatif des centres de loisirs

**L'Education Nationale** propose des dispositifs artistiques (classe art au collège, classe à horaires aménagés musique), autour de la réussite éducative (ouverture de l'école aux parents pour la réussite éducative) ou sportives pour lutter contre la discrimination, à travers un projet rugby filles-garçons. Elle renforce les parcours citoyens dans les collèges (axe 3, de l'école élémentaire à la terminale) : participation et engagement des élèves à la vie sociale de l'école à travers le Conseil de la vie collégienne dans chaque établissement, réflexion sur le climat scolaire.

Le Département :

- déploie une mission départementale pour la prévention des violences à l'école,
- participe au dispositif ACTE : **Accueil des collégiens temporairement exclus** (35 jeunes par an en moyenne), un programme de remobilisation scolaire pour prévenir les ruptures. Actions : accompagnement et travail scolaire, ateliers de citoyenneté, travail autour de la sanction, justice et injustice, et d'expression, sensibilisation au danger d'internet, travail autour de l'actualité. Une place importante est dédiée aux parents dans le dispositif. Des entretiens d'entrée et de sortie dans le dispositif en renforcent le sens.

Le programme de réussite éducative (PRE) favorise la réussite éducative des enfants âgés de 2 à 16 ans par un accompagnement prenant en compte l'ensemble des difficultés (scolaires - Clubs coup de pouce, sociales, familiales, culturelles, de santé...) qui sont des freins et obstacles à leur réussite scolaire. Le PRE 16/18 ans vise la reprise d'un parcours de formation et travaille autour de la réussite scolaire. Une réflexion devra s'engager autour de ce dispositif afin de renforcer son efficacité.

"# \$%& () !\* !+\* !, \* ) & % +(8!- . / 0 1 2 3 - 4 0 2 5 6 3 7 8 4 7 . 1 2 3 2 5 6 !

La cellule familiale est un lieu ressources essentiel pour l'enfant et l'adolescent. Pourtant, le dialogue et la discussion peuvent être mis à mal à l'âge pré-adolescent et adolescent, surtout lorsque les difficultés de la famille sont multiples : précarité, chômage, monoparentalité, isolement, bas niveau d'éducation, etc. Ainsi, à Romainville, 30 à 40% des familles sont monoparentales dans 2 des 4 quartiers « politique de la ville » (Cachin et Brel). Le besoin de réassurance et de soutien des parents est à la mesure de la fragilisation opérée par l'adolescence au sein de la cellule familiale. En particulier, les parents d'adolescents peuvent rencontrer de multiples difficultés : jeunes en voie de décrochage scolaire, ambiance familiale tendue, difficultés à faire respecter les limites et les règles, perte de confiance, consommations de drogues, prises de risques, etc.

#### Acteurs de soutien à la parentalité :

- l'Education Nationale grâce aux dispositifs au sein des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée), psychologues scolaires, assistantes sociales.
- le Territoire d'action sociale,
- l'Aide sociale à l'enfance
- le Centre médico-psychologique,
- les dispositifs ville : Centre municipale de santé, Centre médico-psycho-pédagogique, espaces de proximité (réfèrent famille – soutien à la parentalité), maison des parents (ci-dessous).

!

#### Focus - Maison des parents

La Maison des Parents s'adresse à tous les parents, sur le principe de la libre adhésion. Ils peuvent aussi être orientés par le cercle restreint d'acteurs (espaces de proximité, collèges Houël et Courbet, lycée Liberté).

L'objectif est de soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales :

- accompagner les parents en leur apportant un soutien et en valorisant leur rôle et leurs compétences
- favoriser les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et les moyens leur permettant s'assurer pleinement leur rôle et de sortir de l'isolement
- faire émerger et valoriser les ressources et les compétences des parents
- aider les parents à dialoguer et valoriser tous les moments privilégiés de la relation parent/enfant
- favoriser une orientation adaptée aux situations rencontrées

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) autour du dialogue, des échanges et des compétences de parents,

- consultations psychologiques : **entretiens** individuels ou familiaux, **médiations** pour restaurer le dialogue entre parents et adolescents et favoriser la reprise des liens.
- **rencontres collectives**, en lien notamment avec les espaces de proximité et les établissements scolaires ("**petits-déjeuners des parents**" trimestriels)
- **rencontres-débats**: thème particulier présenté sous forme de conférence par un intervenant spécialiste. Un groupe de travail est actuellement en cours sur la thématique des écrans et de l'éducation aux médias.



### Médiathèque

La médiathèque Romain-Rolland est le service de lecture publique de la ville de Romainville. Le service de lecture publique répond aux besoins de loisirs, de formation individuelle, d'informations des publics de la commune. Ses missions sont celles du développement de la lecture et de l'écrit, de l'image et de la musique. La médiathèque s'inscrit dans une réflexion et une évolution en accompagnement des besoins des habitants. Via ses collections documentaires, ces expositions, ces concerts et activités à l'attention de publics variés, elle apporte des moyens d'appréhension et de compréhension du monde. Elle a également pour objectif de favoriser les usages sociaux et les relations entre l'institution et ses publics, entre les différentes composantes et la population et la place des professionnels dans cette relation. L'organisation et le développement des collections se font dans le respect de la diversité culturelle et de l'ouverture sur le monde, la qualification des collections et des fonds documentaires se veulent cohérents et durables.

Le projet **Philo pour Tous**, initié en 2011, a permis de mettre en place de nombreuses activités, pour tous les publics, dans de multiples structures de la commune : espaces de proximité, écoles, collèges, médiathèque, cinéma, centres de loisirs...Le label « ville philosophe », que Romainville a obtenu, récompense ces actions mises en place en faveur de la promotion de la réflexion, du dialogue et du questionnement philosophique. Le projet de Maison de la Philosophie, souhaité par la municipalité, crée un centre ressource pour les pratiques philosophiques et pour toutes les pratiques de débat et de réflexion. Ce lieu abrite toutes les activités philosophiques de Romainville afin d'inventer une philosophie populaire encore plus accessible à tous. La philosophie est intégrée dans les dispositifs ACTE et Programme Dynamique d'Insertion afin de sensibiliser les adolescents à la pratique du dialogue ouvert, critique et tolérant.

### Mission locale

Actions sur les aspects : aides sociales, santé, logement, éducation, emploi, insertion.

La Mission locale accueille les Romainvillois de 16 à 25 ans non scolarisés. Les jeunes suivis bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Différents ateliers leur sont régulièrement proposés dans ce but (techniques de recherche d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, découverte des métiers, etc.). La Mission locale apporte également des réponses aux questions que se posent les jeunes en matière de logement, de santé, de transports, d'accès à la culture, aux loisirs, au sport, dans le domaine des aides sociales et de l'éducation. Accompagnement au projet d'insertion socioprofessionnelle, sous la forme de suivis individuels des jeunes ou d'ateliers collectifs. Sur les différents volets suivants : aide à l'élaboration du projet/emploi/formation/situation sociale et financière/logement/santé/culture/loisirs/mobilité.

Suivi social Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ) : orientations de l'antenne de Romainville : jeunes reçus en rdv individuel par l'assistante sociale de la MIEJ 93 et en réunions d'information collective.

Emplois d'avenir, Service civique

Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser les opportunités pour les jeunes Romainvillois sans expérience ni qualification

Santé : Réunion d'info/échanges type « café santé » (public 12-25 ans) avec le Centre municipal de santé (CMS).

Action prévention santé mutualisée avec le public « Bureau information jeunesse /Mission locale »

Suivis de santé (par la conseillère conjugale) : égalité femmes-hommes, prévention des violences, actions autour du respect au sein des écoles

Prévention des violences faites aux femmes (théâtre, conférence, soutien à la parentalité...).

CMS / RH : formations des agents municipaux intervenant auprès des enfants sur le repérage des

Point d'information jeunesse

- Projet Europe
- Permis
- Projets citoyens

Sport : Centre sportif oxygène, accueil ALSH loisirs – 6-15 ans ; Education et prévention des risques d'incivilités, transmissions de valeurs par le sport ;

« J'aime le sport dans ma ville » : participer au développement moteur et à l'autonomie des enfants et jeunes de la ville ;

Lutter contre les phénomènes d'oisivetés (vacances d'hiver et de la Toussaint),

Projet sport dans le « Programme dynamique d'insertion » (cf fiche action n°1 page 21)

Sécurité routière

En lien avec le délégué cohésion police-population, actions de sensibilisation sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire à l'attention des enfants et adolescents (permis piétons, simulateur).

Les polices nationale et municipale interviennent en prévention primaire par leur présence sur le terrain.

La circonscription du Commissariat des Lilas regroupe les villes de Bagnolet, Romainville, Le Pré-Saint-Gervais et les Lilas. Le délégué cohésion police-population intervient 3 jours par semaine sur la ville de Romainville, au sein des écoles (permis piétons, dangers d'Internet), auprès des espaces de proximité (présentation des institutions) et lors de médiations (avec Romainville habitat).

La ville a créé la police municipale en 2009 afin d'assurer la tranquillité des Romainvillois. Une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État (Police Nationale) et la Ville (Police Municipale) a été signée, instaurant ainsi le cadre partenarial. C'est une Police Municipale préventive, dissuasive, répressive. Elle déploie des missions de surveillance générale, de protection des personnes et des biens, et du maintien du bon ordre. La Police Municipale de Romainville a su s'intégrer dans le paysage Romainvillois, elle est connue, reconnue et appréciée de ses habitants et des partenaires. Elle a une présence accrue sur la voie publique, est visible et accessible.

+4, : !25!9; <@E!	
>; <@23? @AE!	
<p>30 agents travaillent à la police municipale :                  18 Policiers Municipaux avec des moyens de défense,                  1 Agent de Surveillance de la Voie Publique,                  1 Emploi d'avenir « préventive »,                  4 vacataires « point-école »,                  1 Assistante administrative.                  Le service est ouvert 7jours/7 de 07h30 à minuit sauf le samedi de 14h00 à minuit.</p>	<p>La Police Municipale a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédigé 292 rapports d'information ou de constatation</li> <li>- rédigé 5887 Mains courantes (interventions, doléances, activités du service, différends de voisinage, intra familial, occupations de halls, sécurisation)</li> <li>- dressé 4717 procès-verbaux de contravention (stationnement et infractions au code de la route)</li> </ul>
<p>Un centre de supervision urbain a été installé en 2014. Le dispositif de vidéo protection avec 58 caméras complète le dispositif humain.                  4 Opérateurs de Vidéo-Protection                  1 vacataire Opérateurs Vidéos,</p>	<p>Réquisitions pour visionner des faits : 44                  Affaires ayant abouties à des recherches positives : 24</p>

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et commodité du passage, la sécurité, la tranquillité et salubrité publiques (art. 2212-2 du CGCT).

#### Missions complémentaires

- Opération tranquillité vacances (prévention des cambriolages) : dispositif permettant aux habitants de déclarer qu'ils sont absents de leur logement et qu'ils souhaitent des rondes régulières de la part de la PM,
- Sensibilisation séniors,
- Identifier les sites de dépôts sauvages (cellule de veille territorialisée, cartographie),
- Interventions PM dans les écoles, prévention routière notamment, points école, sécurisation des abords des collèges. Prévention routière : Prévenir les comportements à risques (alcool au volant, éducation routière, prise de stupéfiants...) chez l'adolescent et le jeune adulte (cyclomoteurs), permis piétons, prévention des accidents de la route auto moto, conférence code de la route,
- participation aux balades urbaines pour améliorer la prévention situationnelle (anticiper les risques sur un site et mise en œuvre des dispositions adaptées d'ordre architectural, urbain, technique, humain ou organisationnel pour empêcher le passage à l'acte délinquant et dissuader les potentiels auteurs).

## IV. PREVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE DEPLOYEES OU A DEPLOYER

La prévention secondaire prévoit des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées, c'est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant. La prévention tertiaire prévient la récidive.

Les membres de droit sont des acteurs de premier plan sur les actions de préventions secondaire et tertiaire.

Les fiches actions ci-après seront enrichies et déclinées en mesures opérationnelles par les acteurs participant aux groupes de travail.

### 1. GROUPES DE TRAVAIL : PRIORITES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>1) Renforcer la prévention de la délinquance mineurs/jeunes majeurs (fiches 1 à 5)</b>	<b>2) Maîtriser la tranquillité publique (fiches 6 et 7)</b>	<b>3) Lutter contre les violences, aider les victimes (fiches 8 à 10)</b>	<b>4) Prévenir la radicalisation (fiche 11)</b>
1. Accompagner les parcours en renforçant la prise en charge transversale pour les jeunes les plus concernés	1. Intervenir sur les trois types de prévention (Police municipale)	1. Mieux orienter et accompagner les victimes	1. Former les agents et partenaires
2. Prévenir la récidive en inscrivant dans le partenariat local le suivi judiciaire des jeunes repérés comme très exposés à un risque de récidive.	2. Améliorer la prévention situationnelle	2. Former les agents et partenaires pour prévenir les violences	2. Sensibiliser le public
3. Développer des actions ciblées de prévention des conduites à risques (conduites addictives – trafics, violences – conduites à risque sur les routes)	3. Améliorer la tranquillité résidentielle	3. Lutter contre les discriminations, briser les tabous et lutter contre les stéréotypes de genre	3. Mener des actions permettant l'utilisation positive des réseaux sociaux pour permettre aux jeunes de décrypter l'image et l'information

## 2. AXE 1 - RENFORCER LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE MINEURS/JEUNES MAJEURS, SOUTENIR A LA PARENTALITE



### A. FICHE ACTION N°1 – MOBILISATION DES JEUNES FRAGILISES - PROGRAMME DYNAMIQUE D'INSERTION

(action en cours co-financée par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Contexte de mise en place	Les structures socio-éducatives, les équipes des espaces de proximité et les structures d'accompagnement ont identifié l'existence d'un public jeune sans situation scolaire, démobilisé et fragilisé.
Public visé	Pour un public difficilement captif 15 jeunes sont accompagnés par an, dont une partie est repérée par les services de police pour des faits de petite délinquance.
Objectifs	Cette action a pour objectif d'offrir aux jeunes Romainvillois, principalement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville en difficulté sociale un programme d'activités et d'ateliers complets. Les objectifs du contrat de ville sont pris en compte à travers des actions autour du lien social, de la santé et du sport.
Descriptif des actions	Accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle sur un an, réparti en deux périodes : - une période d'accompagnement collectif et renforcé (4 mois) : module développement personnel (actions de prévention, accès aux droits, volet santé avec un bilan complet à la CPAM, espace de parole, activités sportives, activités culturelles, estime de soi, atelier théâtre, remise à niveau français, projet sport), insertion sociale et module mobilité (séjour de rupture et mobilité sportive) - une période d'accompagnement individuel (8 mois). Renouer le dialogue entre les jeunes, la police municipale, les élus, les institutions et différents acteurs.
Pilotes de l'action	Direction de l'action éducative, de l'emploi et de l'insertion – Mission locale
Partenaires	Services municipaux : Sport, CMS, CCAS, Préfecture, Parquet, SPIP, DEVA 93, ASE, Etap'ado,
Calendrier du projet	Chaque année
Budget et financement	Mobilisation de jeunes fragilisés ou en voie de désocialisation : 30 000€ Financement : FIPD
Indicateurs qualitatifs, quantitatifs et Résultats attendus	- Nombre de jeunes suivis - Taux de sortie positive (CDD, CDI, accès à une formation qualifiante)

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Axe 4

## B. FICHE ACTION N°2 – FACE A L'ERRANCE DES JEUNES

(action en cours co-financée par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Contexte de mise en place	<p>Les services ont identifié l'existence d'un public jeune errant en périphérie des services qui leur sont dédiés et fragilisés dans la construction de leur parcours de vie. Ce public cumulant plusieurs difficultés (freins à l'emploi, à l'insertion professionnelle) est susceptible de se retrouver en situation d'exclusion et d'adopter un comportement déviant. L'idée est de les remobiliser sur un projet.</p> <p>La ville a déployé une action qui permet d'offrir à ces jeunes un programme d'activités et de sorties hors de la ville. Fondée sur la mixité sociale, la mixité entre quartiers et la mixité des genres dans une logique de prévention de la délinquance, ce programme rompt les habitudes et l'entre soi. Environ 60 jeunes sont repérés et accompagnés chaque année par le référent 16-25 ans.</p> <p>Les partenaires internes et externes (cf infra) ont identifié un chaînon manquant concernant la prévention spécialisée à Romainville qu'il conviendrait de mettre en place à très court terme.</p>
Public visé	16-25 ans : jeunes en errance (décrocheurs, absentéistes, non actifs)
Objectifs	<p>Intervenir auprès des jeunes en errance ou en rupture afin de leur permettre de redevenir acteur de leur parcours et citoyens à part entière.</p> <p>Soutenir les jeunes en difficulté ou en rupture dans leur parcours scolaire.</p> <p>Favoriser l'insertion socio professionnelle des 16-25 ans.</p> <p>Assurer un suivi éducatif et orienter ces jeunes vers les dispositifs de droits commun et les inciter à participer aux projets proposés par la ville.</p>
Descriptif des actions	<p>Proposer une action préventive globale et collective (rencontre inter quartiers) : sport, culture, insertion, loisirs, rencontres thématiques pour créer du lien entre les jeunes de différents quartiers</p> <p>Accompagner individuellement les jeunes ayant eu des comportements délinquants et en situation d'errance. Orienter vers des actions de prévention aux comportements délictueux (prévention routière, stupéfiants, tranquillité)</p> <p>Lutter contre la radicalisation dans les actions collectives et individualisées</p> <p>Prendre attache avec le service dédié au Conseil départemental pour étudier la demande des acteurs de terrain de créer un partenariat avec des services de prévention spécialisée, ceci afin de mobiliser dans leur parcours d'insertion les jeunes les plus exposés, en rupture totale avec les institutions et le secteur associatif (impact financier et évaluation du besoin auprès des acteurs sociaux)</p>
Pilotes de l'action	Direction de l'action éducative, de l'emploi et de l'insertion

Partenaires	Services municipaux, Mission locale, PSAD : plate-forme de suivi et d'appui des décrocheurs et FOQAL (dispositifs éducation nationale), Etap'ado, ASE, TAS, Préfecture, Délégué police population, Service de prévention spécialisée, Conseil départemental.
Calendrier du projet	En cours
Budget et financement	Action co financée dans le cadre FIPD Co financement par le département pour la prévention spécialisée
Indicateurs qualitatifs, quantitatifs et Résultats attendus	A définir

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Axe 4

### C. FICHE ACTION N°3 – ACCUEIL DE JEUNES POUR DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL

(actions nouvelles)

Contexte de mise en place	Les partenaires demandent à ce que la ville puisse apporter son soutien pour accueillir des jeunes primo-délinquants devant réaliser des travaux d'intérêts généraux (TIG) ou mesures de réparation <sup>13</sup> . Le TIG constitue une réponse pénale à la fois réparatrice et socialisante.
Public visé	Jeunes (18-25 ans) primo-délinquants faisant l'objet d'une mesure de justice, en veillant à s'inscrire dans une dynamique locale partenariale pour les jeunes du territoire.
Objectif	Aider à la réinsertion et lutter contre la récidive en faisant effectuer une activité utile qui fait sens pour le territoire et ses habitants (lutte contre les dépôts sauvage par exemple).
Descriptif des actions à déployer	Cette action nécessite au préalable la définition de la mission d'intérêt général, du porteur de projet, du tuteur.
Pilotes de l'action	Direction de l'action éducative, de l'emploi et de l'insertion SPIP, PJJ
Partenaires	Parquet Juge d'application des peines, juge pour enfants
Calendrier du projet	2017
Budget et financement	FIPD
Indicateurs qualitatifs, quantitatifs et Résultats attendus	- Nombre de jeunes accueillis en TIG ou en réparation - Nombre d'heures effectuées - Bilan qualitatif des accueils

<sup>13</sup> La mesure de réparation est une mesure éducative qui favorise l'apprentissage de la responsabilité. Elle consiste à proposer au mineur la réalisation d'une activité positive, éventuellement en faveur de la victime. Elle est adaptée à la situation : il peut s'agir d'une simple lettre d'excuse ou d'une activité de plusieurs jours au bénéfice de la collectivité. La réparation peut être prononcée à titre de mesure éducative, de sanction éducative ou de peine. - [http://www.justice.gouv.fr/publication/o45\\_chiffres\\_cles.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_chiffres_cles.pdf)



Axe 1

Axe 2

Axe 3

Axe 4

## D. FICHE ACTION N°4 - CREER UN GROUPE DE SUIVI MINEURS/JEUNES MAJEURS

(action nouvelle)

Contexte de mise en place	Les mineurs impliqués dans des faits de délinquance sont plus jeunes et l'implication des filles augmente. Le travail quotidien des services de droit commun (villes, Etat, Département) porte ses fruits. Néanmoins, les entretiens et rapports font état d'actes commis par les jeunes : incivilités dans les espaces publics, participation à des groupes perturbateurs (dégradation de bâtiments publics, vols, occupation des halls), trafic de stupéfiants, perturbation de la tranquillité du quartier, errance, conduites à risques). Il apparaît essentiel d'améliorer les échanges entre professionnels pour faciliter le repérage et la prise en charge des publics les plus marginalisés le plus en amont possible. De plus, les professionnels peuvent parfois se sentir démunis face à des situations psychosociales complexes, sur le territoire le RESAD traite exclusivement des situations d'adultes, c'est pourquoi une mise en réseau semble nécessaire.
Public visé	Mineurs et jeunes majeurs, entre 12 et 25 ans, repérés ou connus de l'autorité judiciaire (primo-délinquants, multirécidivants).
Objectifs	Favoriser les échanges entre professionnels, dans le cadre du respect du secret professionnel (une charte déontologique sera à définir). Faciliter la prise en charge des jeunes les plus concernés afin de les inscrire dans un parcours personnalisé de réinsertion sociale ou professionnelle. Prévenir les épisodes de violence interquartiers en décodant les situations de conflit et les événements déclencheurs.
Descriptif des actions	Créer un « groupe de suivi mineurs, jeunes majeurs », encadré par une charte de déontologie, permettant de mobiliser les personnes ressources et outils existants afin de faciliter l'échange d'informations et la compréhension des situations complexes entre les acteurs, pour repérer, identifier et accompagner les jeunes concernés. Ce « groupe de suivi mineurs », dont les contours seront à construire avec les partenaires, pourra avoir 3 niveaux d'intervention : - Echange autour de situations individuelles ou de groupe, complexes, - Information / formation des professionnels, - Réflexion sur la mise en place d'action collective.
Pilote de l'action	Coordonnateur CLSPD
Partenaires	Services de la ville, Parquet, SPIP, PJJ, Préfecture, PN et délégué cohésion police-population, Education nationale, Conseil départemental
Calendrier du projet	1 <sup>er</sup> semestre 2017
Budget et financement	A définir
Indicateurs et résultats attendus	A définir

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Axe 4

## E. FICHE ACTION N°5 – CONDUITES A RISQUE : (CONDUITES ADDICTIVES (SANTE) – TRAFICS, VIOLENCES – ROUTES)

Contexte de mise en place	L'adolescence est une période propice au développement des conduites à risque: conduites addictives (stupéfiants <sup>14</sup> , trafics et alcool), prise de risques sur les routes (vitesse, pas de port de casque), et violences. A Romainville de nombreuses actions sont déjà déployées, via le Centre municipal de santé ou ses structures jeunesse et les partenaires de l'Education Nationale. Cependant, au-delà de ces actions de prévention primaire, certaines méritent d'être plus ciblées sur des publics addictifs, violents ou dont la conduite sur routes les met en danger tout autant que les habitants.
Public visé	Public jeunes et plus exposés ou identifiés par la justice.
Objectifs	Eduquer les jeunes et lutter contre les problématiques liées aux conduites à risque. Informer les jeunes sur les risques encourus, tant du point de vue pénal que de la santé <sup>15</sup> .  Organiser un suivi individualisé.
Descriptif des actions	Repérer les jeunes les plus exposés afin de mener des actions de prévention secondaire ou tertiaire.  Renforcer les actions existantes, notamment auprès des jeunes lycéens, scolarisés ou pas sur le territoire.  Faciliter la prise en charge et la prévention en formant les différents acteurs (guide maltraitance).  Prévenir les épisodes de violence interquartiers, en lien avec le dispositif « face à l'errance des jeunes » pour décoder les situations de conflit, comprendre les événements déclencheurs.  Proposer une action sur le harcèlement en milieu scolaire.
Pilote de l'action	Centre municipal de santé – Délégué cohésion Police-Population
Partenaires	Lycée Liberté labellisé 'Lycée des métiers de la Santé et du Laboratoire', Police nationale, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Agence

<sup>14</sup> Les statistiques démontrent que le département de Seine-Saint-Denis est le département où la consommation de produits stupéfiants est la moins élevée. Cependant, c'est le lieu où le trafic est le plus élevé et où les conséquences de la consommation sont les plus problématiques.

<sup>15</sup> L'ARS a une convention de partenariat avec les rectorats sur ce sujet

	régionale de santé, Parquet (politique pénale), Associations, Préfecture, Police municipale, Mission locale, Parquet, RATP
Calendrier du projet	En cours
Budget et financement	A définir
Indicateurs retenus et Résultats attendus	- Nombre de personnes touchées - Baisse des violences constatées

## 3. AXE 2 - MAITRISER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE



### F. FICHE ACTION N°6 – POLICE MUNICIPALE : RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS SUR LA PREVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Contexte	<p>La police municipale est régulièrement primo intervenante face à des publics ciblés par le CLSPD (jeunes exposés à la délinquance, jeunes récidivistes ou femmes et jeunes victimes de violence). La Police municipale souhaite faciliter l'orientation vers les dispositifs existants de droit commun (ville et partenaires).</p> <p>Afin d'éviter le passage à l'acte délinquant, la police municipale intervient en amont à travers les préventions sur site, à travers des rendez-vous organisés avec Romainville habitat puis grâce à la prévention situationnelle. La vidéo protection déployée depuis 2012 facilite les missions de terrain en accroissant la réactivité des agents et en dissuadant les actes délinquants puisque les caméras sont implantées sur les bâtiments confrontés à d'importants problèmes de sécurité.</p>
Public visé	Jeunes 16-25 ans exposés à des situations de délinquance ou jeunes récidivistes ; femmes victimes de violences
Objectifs	<p>Faire baisser la délinquance et le sentiment d'insécurité, repérer les jeunes exposés à la délinquance, orienter les publics vers les dispositifs adaptés.</p> <p>Dissuader les actes délinquants et prévenir la récidive</p>
Descriptif des actions	<p>Mieux identifier les lieux ressources et renforcer la formation afin de faciliter l'orientation des publics vers des dispositifs de droit communs</p> <p>Renforcer le dispositif de vidéo-protection</p> <p>Renforcer le lien avec les bailleurs</p>
Pilote	Police municipale
Partenaires	Police nationale, services municipaux
Calendrier du projet	En cours
Indicateurs retenus et Résultats attendus	A définir



## G.FICHE ACTION N°7 - CREER UN GROUPE DE TRAVAIL BAILLEURS - VILLE SUR LA SECURITE (LIEN GESTION URBAINE SOCIALE DE PROXIMITE)

Contexte de mise en place	<p>Les bailleurs sociaux (Romainville habitat (75% du parc), MFRP, ADOMA, DOMNIS, Trois Vallées, Logirep, Batigere, Toit et Joie, Vilogia, Opievoy, Sadif, Antin Résidences, le logement urbain pour le commerce et l'industrie, Emmaüs habitat, Fiac, Sarl Les Frères lumières) sont particulièrement touchés par la problématique d'occupations de parties communes. Ces occupations du domaine sont anxiogènes pour les habitants, excédés par les nuisances qui en découlent.</p> <p>Pour les quartiers prioritaires politique de la ville, la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) contribue à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.</p> <p>La police municipale a déployé de nombreuses actions : patrouilles de sécurisations dans les parties communes des immeubles, mise en place de « fiches de signalement incident bailleurs » avec les bailleurs et notamment le bailleur principal, partenariat avec la Croix Rouge pour la mise en place de maraudes, lien avec la Boussole ...</p>
Public visé	Locataires du parc social, avec une priorité sur les quartiers politique de la ville
Objectifs	Améliorer la tranquillité résidentielle
Descriptif des actions	<p>Poursuivre des actions de médiation Police municipale / Délégué Cohésion Police Population /Romainville Habitat, concernant les différends de voisinage.</p> <p>Mettre en œuvre des études de sûreté et de sécurité publique, décliner des études à l'échelle du quartier, autour des immeubles, dans les halls et dans les travaux de rénovation urbaine et d'aménagement urbain sont à privilégier.</p> <p>Poursuivre les marches exploratoires, avec les usagers afin de recueillir les idées in situ et en portant une attention particulière aux problématiques rencontrées par les femmes.</p> <p>Mettre en place le dispositif de « lettres plaintes » proposé par le Commissariat, afin de faciliter le dépôt de plaintes.</p> <p>Réfléchir autour de la mise en place des dispositifs TIG (Travaux d'intérêt général) en lien avec les bailleurs.</p> <p>Développer les actions « pieds d'immeubles » des services intervenant auprès des jeunes.</p>
Pilotes de l'action	Coordonnateurs CLSPD et GUSP

Partenaires	Police municipale, Police nationale, Services sociaux, Conseils citoyens, Direction de l'action éducative, de l'emploi et de l'insertion
Calendrier du projet	courant 2016
Budget et financement	A définir
Indicateurs retenus et Résultats attendus	À définir

## 4. AXE 3 - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, AIDER LES VICTIMES



### H. FICHE ACTION N°8 – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET FAITES AUX FEMMES

Contexte de mise en place	Les chiffres démontrent un accroissement des révélations des violences intra familiales et violences faites aux femmes. Les associations proches des victimes estiment que seules 14 % des femmes portent plaintes. Le 4ème plan interministériel triennal de lutte contre les violences faites aux femmes est la référence pour conduire les actions publiques. Romainville participe à de nombreuses campagnes nationales contre les violences faites aux femmes et contre les violences éducatives. Des permanences victimologie sont proposées au CMS. Le médecin responsable du pôle prévention du CMS est également membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Public visé	Les victimes de violences intrafamiliales et les femmes victimes de violences et d'incivilités dans l'espace public.
Objectifs	Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse. Il faut protéger efficacement les victimes et pour cela, mobiliser l'ensemble de la société. Renforcer l'accompagnement médical, psychothérapeutique, judiciaire, social et sociétal des victimes Diminuer la tolérance de la société envers ces violences Lutter contre les discriminations sexistes, briser les tabous et lutter contre les stéréotypes de genre
Descriptif des actions	Repérer les situations de maltraitance et les lieux ressources, connaître les procédures de signalement (formation des agents communaux) Accueillir, repérer et accompagner les femmes victimes de violences (guide social et solidaire en direction de toutes les personnes accueillant du public afin de faciliter les orientations et ainsi permettre un meilleur accès aux droits communs à tous les Romainvillois) Sensibilisation grand public Renforcer les actions de prévention en direction des jeunes
Pilotes de l'action	Médecin responsable du pôle prévention au CMS
Partenaires du projet	Justice, SPIP, Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, Police nationale, Observatoire départementale des violences faites aux femmes, bailleurs, Territoire d'action sociale, structures et associations sociales, Education Nationale
Calendrier du projet	En cours

Budget et financement	Financement par les crédits du ministère du droit des femmes (pour les actions concernant les femmes victimes de violences), de la justice, de la santé (via les agences régionales de santé) et du FIPD dans le cadre de ce programme.
Indicateurs retenus et Résultats attendus	Un plus grand nombre de victimes prises en charge et soutien medico-social et judiciaire Une amélioration de l'accueil des victimes au sein des services des communaux Une prise en compte des victimes et des violences qu'elles subissent





## I. FICHE ACTION N°9 – RENFORCER L'ACCES AUX DROITS

Contexte de mise en place	Afin de répondre aux demandes juridiques des habitants et en complément du service des aides sociales et solidarité du CCAS <sup>16</sup> , la ville a mis en place une « permanence avocat » en mairie. Ce dispositif permet d'apporter des premières réponses et orientations aux victimes. Cet accès au droit est très sollicité par les habitants mais méconnu des acteurs de terrain rencontrés. De plus au sein de chaque cyberbase de la ville une aide aux démarches administratives par Internet est proposée. Les habitants peuvent également solliciter sur le territoire d'Est Ensemble : les conciliateurs de justice, les permanences SOS Victimes, les points d'accès aux droits. Cependant, ces dispositifs ne sont pas toujours connus et les lieux pas toujours repérés par les habitants. Les écrivains publics au sein des espaces de proximité sont très fortement mobilisés et les acteurs se félicitent de leurs actions. Excepté pour les jeunes suivis par la mission locale, aucun dispositif spécifique aux jeunes n'existe sur le terrain.
Public visé	Professionnels, victimes de violence (jeunes et femmes notamment)
Objectifs	Faciliter l'accès aux droits, apporter les premières réponses aux victimes
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point écoute jeunes déployé dans le carré 16-25</li> <li>- Guide social et solidaire, en format numérique pour les professionnels afin d'orienter au mieux les usagers</li> </ul>
Pilotes de l'action	CCAS et Direction de l'action éducative, de l'emploi et de l'insertion
Partenaires	Ecrivains publics, associations d'avocat, Est Ensemble, Conseil départemental de l'accès aux droits de la Seine-Saint-Denis (point accès au Droit, Maison de la justice et du droit, permanences au Tribunal de grande instance)
Calendrier du projet	2017 pour le guide et 2019 pour le carré 16-25 ans
Budget et financement	FIPD
Indicateurs retenus et Résultats attendus	A définir

<sup>16</sup> Le service ASS doit permettre et favoriser l'accès aux droits des usagers (Public de tout âge, public en difficulté, personnes âgées, personnes handicapées ou en perte d'autonomie).

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Axe 4

## J. FICHE ACTION N°10 - GROUPE DE TRAVAIL – TRAVAILLEUR SOCIAL AU COMMISSARIAT ?

Contexte de mise en place	<p>Fort de son expérience dans sa précédente affectation et des problématiques sociales rencontrées au Commissariat des Lilas, le Commissaire a émis la demande d'embaucher un travailleur social rattaché au Commissariat qui pourrait mieux orienter les publics fragiles vers des dispositifs de droit commun. La circonscription des Lilas englobant 4 villes (Bagnole, Les lilas, le Pré-Saint-Gervais, Romainville), la réflexion devra s'engager au niveau des 4 villes, avec le département, Est Ensemble et la Préfecture qui finance.</p> <p>Le travailleur social garantit un traitement social adéquat aux situations particulières que le Commissariat des Lilas rencontre. A ce titre, il réalise une intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire (actes éducatifs, de médiation sociale, d'assistance technique, d'actions de soutien, d'information ou d'orientation (services sociaux, association d'aide aux victimes...)). Son activité ne se substitue pas aux fonctions de traitement social, il oriente donc dès que nécessaire les victimes ou les mis en cause vers les structures habilités.</p>
Public visé	<p>Les Romainvillois qui déposent plaintes et mains courantes au commissariat des Lilas (plus spécifiquement : les femmes violentées, les jeunes en détresse et les publics en difficulté)</p> <p>Toute personne majeur ou mineur, victime ou mis en cause concernée par une affaire présentant un volet social, le tout indépendamment du volet judiciaire de l'affaire.</p>
Objectifs	Un travailleur social, soumis au secret professionnel, pourrait informer les plaignants du droit commun et servir de relais avec les services sociaux des villes.
Descriptif des actions	Etudier la demande du Commissaire d'embaucher un travailleur social au Commissariat des Lilas (à 4 villes) : impact financier et évaluation du besoin auprès des acteurs sociaux
Pilote de l'étude	Coordonnateur CLSPD et CCAS
Partenaires	PM, CCAS, PN, Les Lilas, Bagnole, Romainville, le Pré-Saint-Gervais, Est Ensemble, le Département, Préfecture
Calendrier	Groupe de travail à lancer en septembre 2016
Budget et financement	50 000€ chargé (Participation Préfecture à hauteur de 28 000€ pour une année - FIPD et 5500€ par ville si les 4 villes de la circonscription valident l'action)

## 5. AXE 4 - PREVENIR LA RADICALISATION

K. FICHE ACTION N°11 – GROUPE DE TRAVAIL  
PREVENTION DE LA RADICALISATION

Contexte de mise en place	A la suite des attentats, la ville a souhaité intervenir sur les questions de laïcité et de citoyenneté, à travers l'avenant au Projet éducatif de territoire mais aussi en allant plus loin, pour prévenir la radicalisation, bien que ce phénomène soit peu présent sur le territoire.
Public visé	Professionnels, jeunes, parents, grand public
Objectifs	Prévenir la radicalisation Repérer et alerter ; orienter les familles Permettre aux jeunes d'analyser l'actualité et de décrypter les rumeurs
Descriptif des actions	Former les agents et partenaires au phénomène : organisation de conférences en mairie Former les jeunes à la zététique (« l'art du doute ») : décrypter les rumeurs, lutter contre la théorie du complot, utiliser positivement les réseaux sociaux. Faire un état des lieux sur Romainville. Sensibiliser le grand public et communiquer sur les relais
Pilote de l'action	Coordonnateur CLSPD
Partenaires	Préfecture, Parquet, Président du TGI (Assistant prévention radicalisation) SPIP, PJJ, Education nationale, Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaire), Police Nationale État (Cabinet du Préfet pour le suivi des cas de radicalisation et de sécurité)
Calendrier du projet	1 <sup>ère</sup> formation au 1 <sup>er</sup> trimestre 2017
Budget et financement	Coût éventuel de l'intervenant
Indicateurs retenus et Résultats attendus	A définir par le groupe de travail

## V. EVALUATION

Chaque fiche-action, dotée d'indicateurs qui seront enrichis par les groupes de travail, fera l'objet d'une évaluation tous les 6 mois puis lors des bilans annuels en séance plénière. Ces temps d'évaluation objectifs seront ensuite présentés en séance plénière une fois par an afin de réadapter le dispositif.

## VI. SIGNATURE

Les partenaires du CLSPD s'engagent sur le principe de la mise en place de ce CLSPD. Les fiches-actions annexées sont rédigées à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'exercice, sans remettre en cause l'économie générale et l'esprit du contrat local de sécurité. Tous les ans, un rapport relatif au suivi et à l'évaluation de ce contrat sera présenté lors de l'assemblée plénière du CLSPD qui constitue l'instance principale de suivi et d'évaluation. A la suite de la présentation de ce rapport, le CLSPD pourra décider de réorienter certaines actions ou certains objectifs et de proposer de nouvelles actions.

Fait à Romainville, le ....

Le Maire, Corinne VALLS

Le Préfet, Philippe GALLI

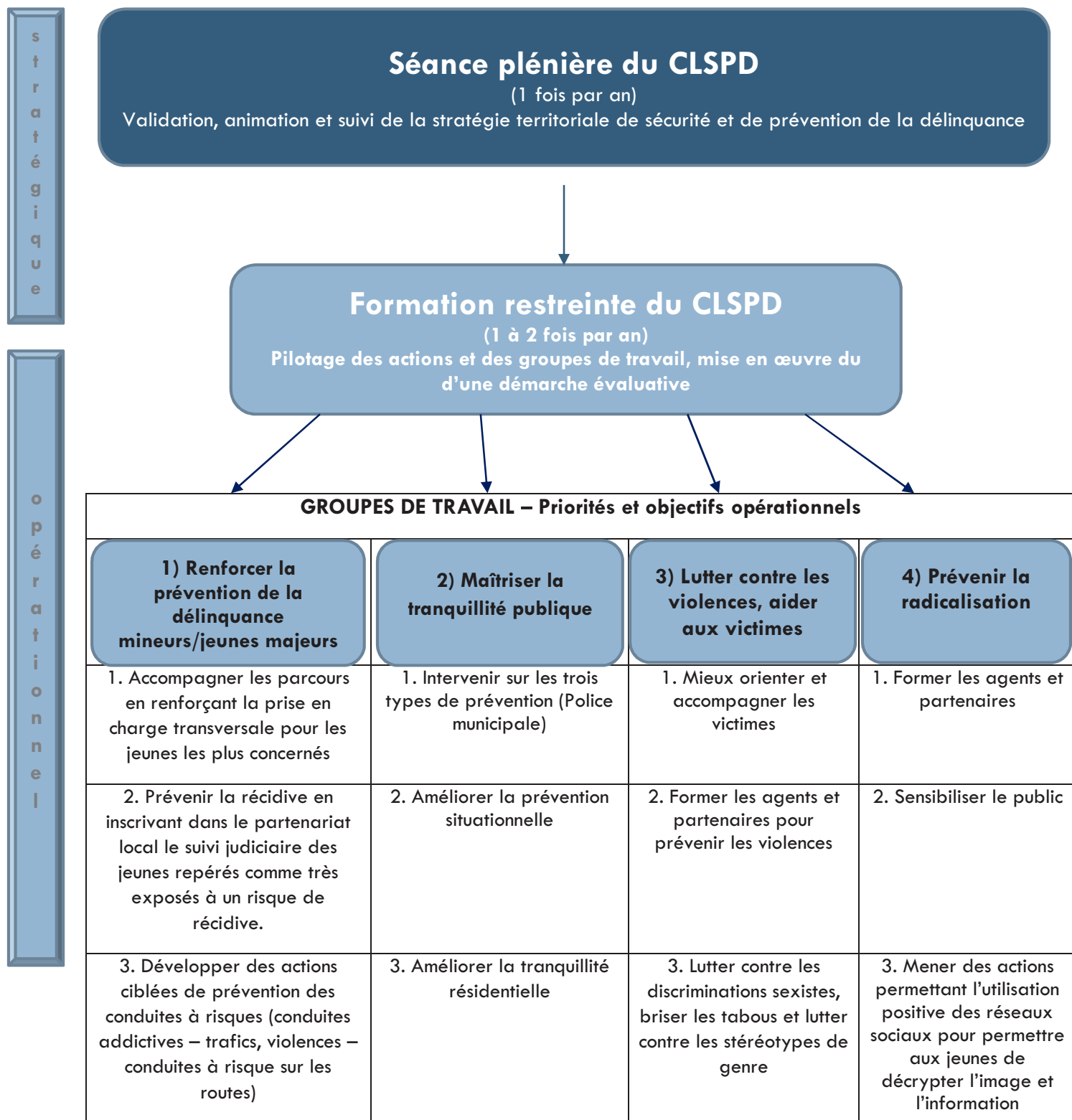
La Procureure de la République, Fabienne KLEIN-DONATI

Le Président du Conseil départemental, Stéphane TROUSSEL

Signataire Education nationale

## VII. ANNEXE : SCHEMA DE GOUVERNANCE LOCALE

Schéma de gouvernance locale de prévention de la délinquance pour la mise en œuvre de la stratégie nationale



## VIII. ANNEXE : DESCRIPTION DES SERVICES DE L'ETAT INTERVENANT SUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

### *Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP)*

La circonscription du Commissariat des Lilas regroupe les villes de Bagnolet, Romainville, Le Pré-Saint-Gervais et les Lilas.

### *Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)*

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, au maintien de la sécurité publique et s'organise de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes -personne placée sous-main de justice (PPSMJ)) pour les majeurs condamnés à un Travail d'Intérêt Général, et pour les majeurs faisant l'objet de mesures en milieu ouvert et en semi-liberté. Il dispose de deux antennes : en Milieu fermé à Villepinte et en Milieu ouvert à Pantin.

### *Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)*

Environ 1600 jeunes sont pris en charge par 300 professionnels de la PJJ sur le territoire du département 93. L'Unité éducative en milieu ouvert basée à Montreuil travaille sur Romainville et suit les mineurs faisant l'objet de mesures de réparations<sup>17</sup> pénales et condamnés à un Travail d'Intérêt Général. Les TIG sont des peines alternatives à la prison faisant l'objet de convention par agrément avec le magistrat.

### *Education nationale*

L'Education Nationale veille à ce que les écoles, collèges, lycées et établissements supérieurs concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance (Code de l'éducation, article 121).

---

<sup>17</sup> La mesure de réparation est une mesure qui favorise l'apprentissage de la responsabilité. Elle consiste à proposer au mineur la réalisation d'une activité positive, éventuellement en faveur de la victime. Elle est adaptée à la situation : il peut s'agir d'une simple lettre d'excuse ou d'une activité de plusieurs jours au bénéfice de la collectivité. La réparation peut être prononcée à titre de mesure éducative, de sanction éducative ou de peine. -

[http://www.justice.gouv.fr/publication/o45\\_chiffres\\_cles.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_chiffres_cles.pdf)